

Seminaire TVA 2020

Sous-commission TVA d'EXPERTsuisse

18 juin 2020 (Lausanne, journée entière)

Le Séminaire TVA représente une excellente occasion – si ce n'est la meilleure ! – pour se tenir informé des dernières nouveautés en matière de TVA :

- Quelles sont les évolutions législatives en matière de TVA, tant au niveau national qu'international ? Quels sont les défis, notamment technologiques, qui attendent la Division principale de l'Administration fédérale des contributions («AFC-TVA») ainsi que les assujettis ? Le contribuable TVA suisse est-il un contribuable heureux, du moins satisfait ?
- Quelles sont les modifications et autres précisions de la pratique de l'AFC-TVA des douze derniers mois ? Quels sont les projets actuellement en consultation et lesquels vont l'être prochainement ?
- Quelles sont les dernières évolutions de la jurisprudence en matière de fiscalité indirecte (TVA et douane) ?
- Comment et pourquoi former un groupe d'imposition TVA au sein d'un groupe de sociétés ? Quels en sont les avantages et les éventuels inconvénients ? Comment utiliser correctement les avantages des dispositions TVA en matière de société de participations ?
- Quels sont les conséquences pour un assujetti en présence de prestations, de contre-prestations et de non-prestations, au niveau de l'éventuelle imposition et de la déduction de l'impôt préalable ?
- Quels sont les outils dont dispose un importateur afin d'optimiser ses opérations transfrontalières, tant au niveau du gain de temps lors du passage de la frontière qu'en termes de liquidités ?
- Quelle est l'état de la situation au niveau du traitement TVA des opérations d'intermédiation, à la suite du prononcé de plusieurs arrêts du Tribunal fédéral («TF») et du Tribunal administratif fédéral («TAF») ? En présence d'applications, à qui doit être attribué le chiffre d'affaires et quelle approche retenir pour un contribuable TVA afin de ne pas créer un risque TVA ?

EXPERT
suisse

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public-cible

Ce séminaire s'adresse aux personnes travaillant aussi bien dans de grandes, moyennes et petites entreprises, à tous les niveaux de la production, de la commercialisation des biens et des services, ainsi qu'aux conseillers fiscaux, réviseurs, experts fiduciaires et avocats qui sont régulièrement confrontés à des questions de TVA.

Concept et but du séminaire TVA

La Sous-commission TVA d'EXPERTSuisse fait appel à des conférenciers issus tant de sa Sous-commission, des administrations fédérales compétentes (AFD et AFC), d'entreprises privées que des mondes judiciaire et académique.

Madame Valérie Paris présentera l'évolution législative en matière de TVA suisse mais également au niveau international puisque cela impacte peu ou prou notre ordre législatif. Elle exposera également les défis qui attendent tant l'AFC-TVA que les assujettis, notamment à l'égard des décomptes TVA électroniques (**thème 1**).

Madame Valérie Guidoux fera un passage en revue des pratiques TVA modifiées, complétées et/ou ajustées ainsi que celles qui vont l'être, à la suite de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 des révisions partielles de la LTVa et de son ordonnance d'application (OTVA) mais également afin de prendre en considération l'évolution de la jurisprudence (**thème 2**).

Me Yves Sudan, fort de son expérience au sein d'une multinationale organisée en groupe(s) d'imposition TVA, nous exposera les avantages mais également les contraintes relatives à l'imposition de groupe au moyen d'exemples tirés de sa pratique quotidienne. Il rappellera les règles en matière de déduction de l'impôt préalable pour les sociétés dites de participation (**thème 3**).

Me Lysandre Papadopoulos fera un état des lieux synthétique de l'abondante jurisprudence en matière de TVA mais également en matière de douane, tant au niveau du TF que du TAF (**thème 4**).

Madame Isabelle Homberger Gut exposera le mécanisme-clé en droit de la TVA, soit celui de la «prestation – contre-prestation» et ses diverses conséquences si un lien économique étroit fait défaut. Elle expliquera comment gérer, au niveau de l'éventuelle imposition ainsi que du droit à la déduction de l'impôt préalable, de non-prestations TVA (**thème 5**).

Me Jacques Pittet présentera les quelques outils – légaux ! – dont dispose un importateur suisse afin d'optimiser son passage au poste frontière, tant en terme de gain de temps que de liquidités: base de calcul de la TVA sur les importations, déclaration d'engagement, compte PCD, procédure de report de l'impôt, EDO, etc. (**thème 6**).

Enfin, Madame Fabienne Boinnard et Monsieur Umberto Ottavianelli nous mettront les idées au clair quant au concept d'intermédiation, à l'aune des récents arrêts prononcés par le TF et le TAF. Quant à l'économie numérique, elle ouvre des défis en droit de la TVA: les deux conférenciers reviendront en détail sur la question de savoir à qui doit être attribuée une prestation commandée depuis une application (**thème 7**).

Ce séminaire doit être la plateforme idéale pour que soient discutés les thèmes choisis tant au niveau théorique que par rapport à des cas pratiques. Les intervenants répondront dès lors volontiers à vos questions.

Le séminaire se déroulera à Lausanne. Il sera suivi par un apéro en présence des conférenciers de 17h15 à 18h. Ce sera l'occasion d'intéressants échanges, directs et en direct, entre les conférenciers et les participants.

Organisation du séminaire : Centre de compétence TVA d'EXPERTSuisse

Le responsable de ce séminaire est **Me Jacques Pittet**, de la Sous-commission TVA d'EXPERTSuisse.

Conférenciers

Fabienne Boinnard, directrice TVA chez PWC; Maîtrise en droit; Certificats d'études supérieures («CES») en management (HEC) ainsi qu'en management du sport (IDHEAP)

Valérie Guidoux, experte fiscale TVA, inspectrice TVA auprès de la division Contrôle externe de l'AFC, DP TVA, Berne

Isabelle Homberger Gut, licenciée en droit, experte fiscale diplômée, membre de la Sous-commission TVA d'EXPERTSuisse

Lysandre Papadopoulos, avocat, Oberson Abels SA, Genève; ancien greffier de la Cour I du TAF

Valérie Paris, licenciée en droit, Cheffe de Division rempl. /Cheffe d'équipe, AFC-TVA, Berne

Jacques Pittet, avocat, associé, Oberson Abels SA, Genève; membre de la Sous-commission TVA d'EXPERTSuisse

Umberto Ottavianelli, expert fiscal TVA, chef des Régions 1 à 5 de la division Contrôle externe de l'AFC-TVA, Berne

Yves Sudan, titulaire du brevet d'avocat, Indirect Taxes Manager, Swiss VAT Group, Nestlé, Vevey

Date

18.06.2020 journée entière

Lieu

Royal Savoy Hôtel & Spa
Avenue d'Ouchy 40
1006 Lausanne
www.royalsavoy.ch

Prix du séminaire

CHF 780.– non-membre
CHF 680.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTSuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre ASAI
 Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Seminaire TVA 2020

- 18 juin 2020 (Lausanne, journée entière)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:

EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant la date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.